

Simplifiez le règlement de vos factures

Le système de recouvrement direct vous permet de rationaliser les paiements de vos débiteurs réguliers, d'automatiser vos entrées de fonds et d'optimiser le traitement de votre trafic des paiements.

L'essentiel

Le système de recouvrement direct LSV+ ou BDD simplifie vos processus de facturation et permet de réduire les coûts de traitement.

Il s'adresse aux moyennes et grandes entreprises qui encaissent des créances régulières en CHF ou en EUR, mais de montants variables, auprès des mêmes débiteurs et qui souhaitent leur proposer un mode de paiement simple et rapide.

LSV+ (LastSchriftVerfahren): prélèvement avec droit de contestation.

Le débiteur peut contester auprès de sa banque – sans indication de motifs – un paiement effectué jusqu'à 30 jours civils au maximum après le débit en compte.

BDD (Business Direct Debit): prélèvement sans droit de contestation.

Avantages

Encaissements automatiques

Vos factures sont payées automatiquement à une date choisie

Contrôle simplifié

Le contrôle des débiteurs et les processus de rappel sont simplifiés

Cash management

Une meilleure planification de vos liquidités est assurée

Fonctionnement

Vos clients doivent vous autoriser à débiter directement leur compte bancaire du montant des créances exigibles, grâce à une autorisation de débit. Cette autorisation peut être accordée avec droit de contestation (LSV+) ou sans droit de contestation (BDD).

Vous démarrez le processus de facturation en créant des factures directement depuis votre logiciel de facturation avec les références de vos clients.

1

Vous envoyez un fichier LSV+/BDD (pain.008) via SIX, aux différentes banques qui doivent procéder à la libération des paiements (pour autant que le client ait donné au préalable l'autorisation).

2

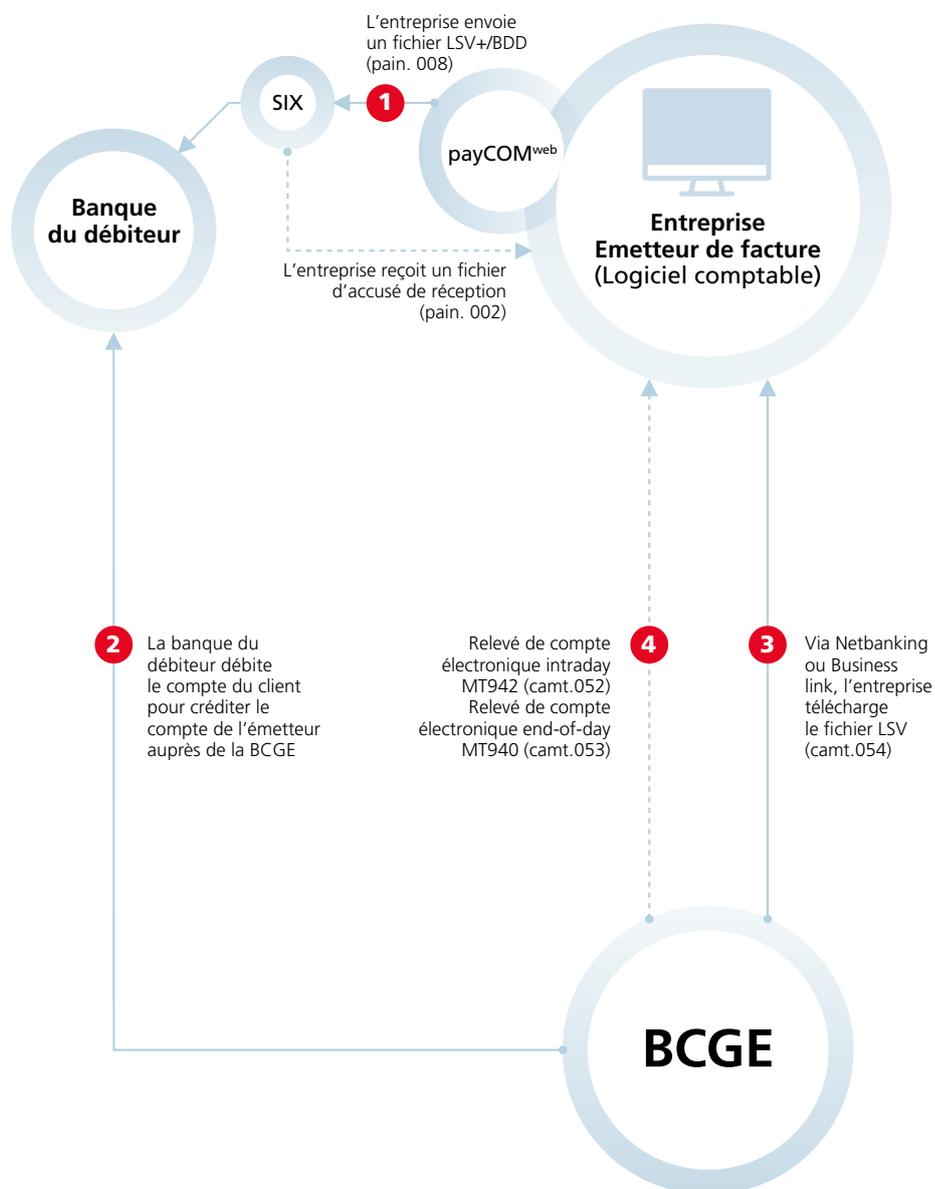
Votre client paie la facture.

3

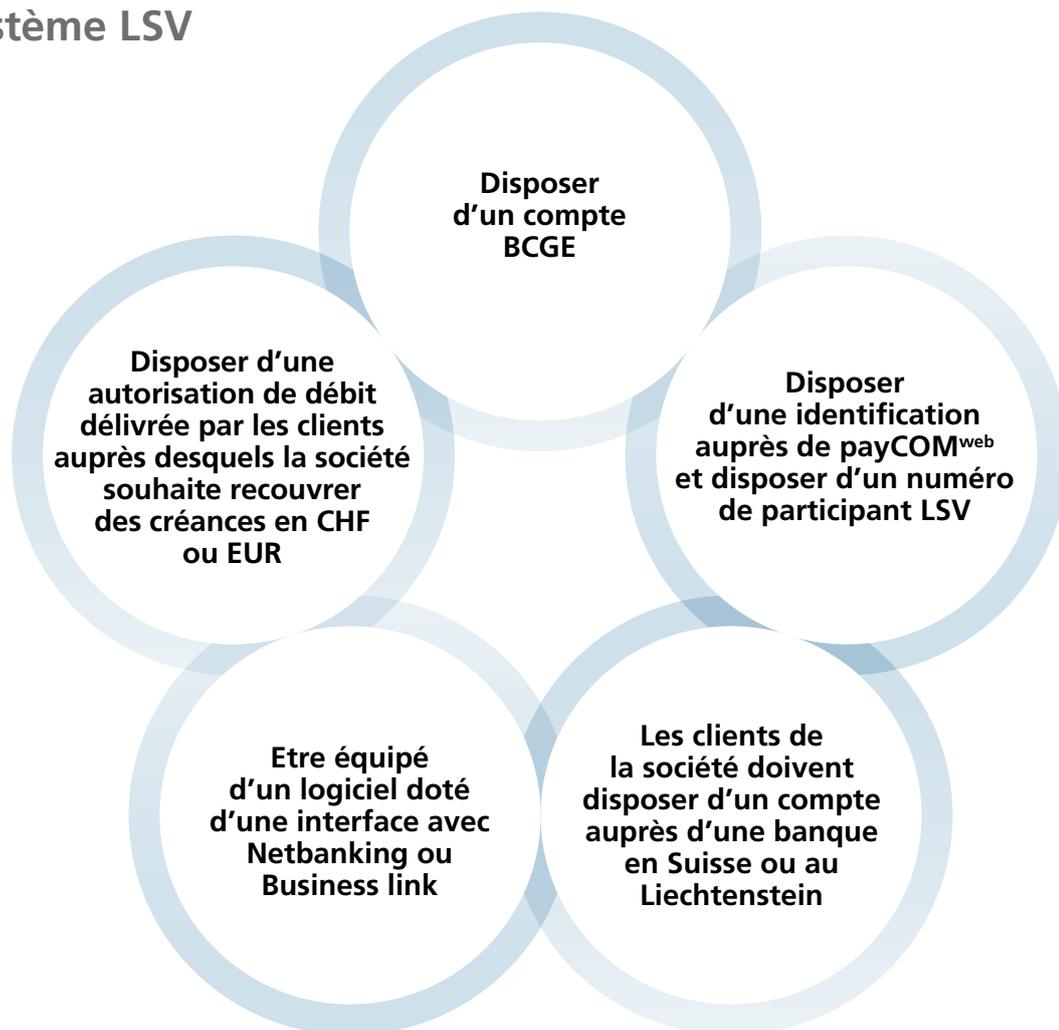
Via Netbanking ou Business link, vous téléchargez un fichier LSV (camt.054) pour obtenir le détail et le statut des encaissements.

4

Vous pouvez procéder à la réconciliation via votre logiciel de facturation.



Conditions requises pour adhérer au système LSV



Contact



Votre conseiller personnel



Conseil en ligne 058 211 21 00; lundi-vendredi: 7h30-19h30; samedi: 9h00-16h00; dimanche: 9h00-13h00



info@bcge.ch



bcge.ch/fr/lsv-entreprises

Ce document est un support marketing qui présente les principales caractéristiques d'une prestation ou d'un service. Il est exclusivement destiné à votre information et ne doit pas être compris comme une proposition d'acquiescer un instrument financier ni comme un conseil financier ou un conseil en placement personnalisé. La BCGE se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les caractéristiques de ses prestations et services. Elle décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations.